

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
VAUCLUSE

Date de la convocation :
3 avril 2024

Nombre de membres en exercice	Présents	Votants
24	14	18

EXTRAIT DU REGISTRE DE LIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LA REGION DE SAULT

Séance du 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à neuf heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Sault, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente de Sault, sous la présidence de Monsieur Claude LABRO, Président.

Étaient présents : Agnès AUBERT, Henri BONNEFOY, Sébastien BRUN, Serge CAPDEGELLE, Cyril FALQUES, Michelle FRANCOIS, Claude LABRO, Jean-Noël LEUCK, Pierre LOUIS, Frédéric PASTEL, Jean-Pierre RANCHON, Martine SALVAGNO, Elisabeth SIGNORET, Gérard UGHETTO

Étaient absents excusés : Michel ARCHANGE, Corinne BOUYSSOU, Maurice FORNO, Jean-Stéphane FRANCESCHI,

Étaient absents non excusés : Mireille DELMAS-BELLON, Estelle FAGOT, Alain GABERT, Renaud GABERT, Angélique PASCAL, Éric POPEE

Pouvoir : Michel ARCHANGE à Jean-Pierre RANCHON
Maurice FORNO à Elisabeth SIGNORET
Jean-Stéphane FRANCESCHI à Claude LABRO
Corinne BOUYSSOU à Martine SALVAGNO

Secrétaire de séance : Elisabeth SIGNORET

OBJET : COMPTE DE GESTION POUR LE BUDGET PRINCIPAL M49 - EXERCICE 2023

Monsieur le Président informe l'Assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives au budget principal M49 pour l'Exercice 2023 a été réalisée par le comptable des finances publiques en poste auprès de la trésorerie de Monteux, et que le Compte de Gestion correspondant est conforme au Compte Administratif du Président.

Monsieur le Président précise que le comptable des finances publiques l'a transmis au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Sault.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable des finances publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le comptable des finances publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'Exercice 2022, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

LE COMITE SYNDICAL

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré ;

DECIDE A L'UNANIMITE

DE DECLARER que le compte de gestion pour l'exercice 2023, dressé par le comptable des finances publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Elisabeth SIGNORET



Le Président,
Claude LABRO

